



MAIRIE D'ABBECOURT

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 ABBECOURT

09 62 60 44 03

03 44 89 23 58

Abbécourt.commune@orange.fr



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 avril 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : MM. ANTHÉAUME Jean-Jacques, LE GAL Michel, DESLIENS Michel, EVAIN Mireille, ALEIXO Guylène, AVONTURE Jacky, BONTEMPS Christophe, DESLIENS Pierre, M. BOUFFLERS Philippe, ROBERT Chantal, THOMAS Ginette, RENARD Brigitte, WANEQUE Jean-Pierre.

Etaient absents : Mme. GOSSART Brigitte qui a donné procuration à Mme RENARD Brigitte, M. BOUFFLERS Philippe qui a donné procuration à M. ANTHÉAUME Jean-Jacques.

Date de convocation : 18/04/2017

Date d'affichage : 18/04/2017

Secrétaire de séance : Madame Mireille EVAIN

1. Travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie.

- Lancement de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait d'entreprendre les travaux de rénovation et de mise en accessibilité PMR de la mairie, et qu'il est nécessaire de procéder à la dévolution des travaux.

Il indique que ces travaux peuvent faire l'objet d'une procédure adaptée en entreprises séparées en application de la réglementation sur les Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la dévolution des travaux de rénovation et de mise en accessibilité PMR de la mairie suivant le mode proposé de consultation des entreprises.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces travaux et les marchés à venir.

- Maître d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour les travaux de rénovation et de mise en accessibilité PMR de la Mairie, il est nécessaire de procéder à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Une proposition a été demandée au cabinet BLANCHARD à ULLY ST GEORGES. Cette proposition s'élève à 22 000 € HT d'honoraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CHARGE le Cabinet BLANCHARD de la Maîtrise d'Œuvre.
- FIXE la rémunération à 22 000,00 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes pièces s'y affèrent.

Il convient, également, de confier une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en phase études à la SARL AUDIENCE, 16 rue du Château 60690 Achy, pour les travaux de rénovation et de mise en accessibilité PMR de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CHARGE le Cabinet AUDIENCE d'une mission d'assistance au maître d'ouvrage pour les travaux de rénovation et de mise en accessibilité PMR de la Mairie.
- FIXE la rémunération du Cabinet AUDIENCE à 5 700 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec la SARL AUDIENCE pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, ainsi que toutes pièces s'y affèrent.

- Bureau de contrôle et coordonnateur SPS.

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique aux membres présents qu'il a été procédé à une consultation concernant la mission de contrôle technique et pour la Coordination en matière de sécurité pour les travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la mairie.

Les résultats obtenus sont les suivants :

CT		Montant HT
	SOCOTEC	2.610,00 €
	APAVE	3.500,00 €

SPS		Montant HT
	SPMC	4.230,00 €
	CFC	3.360,00 €
	ACRUX	4.995,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de procéder à la passation d'une convention de Coordination de Sécurité avec le Cabinet CFC pour un montant de 3 360,00 € HT.
- DECIDE de procéder à la passation d'une convention de contrôle technique avec le Cabinet SOCOTEC pour un montant de 2 610,00 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de Coordination de Sécurité et de contrôle technique à passer avec les cabinets concernés ainsi que toutes pièces s'y affèrent.

2. Elaboration du PLU : bilan de la concertation avec la population

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ,

- DECIDE à l'unanimité de clore ladite concertation, et de ne pas apporter de modification au projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- DIT que le dossier de concertation est tenu à la disposition du public à la mairie d'Abbecourt aux jours et heures d'ouverture au public ;
- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Abbecourt ;
- DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à la Préfecture et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

3. SE60 : adhésion à la compétence « Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables ».

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la Demande en Energie et Energie Renouvelables (MDE/EnR).

Le Syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- la conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements).
- la conduite de bilans, diagnostics
- la mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation
- la recherche de financements et le portage de projets liés
- la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- la conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, notamment l'article 4.9.

Article 1 : transfère au Syndicat d'Energie de l'Oise la compétence Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR)

Article 2 : autorise les services du Syndicat d'Energie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

La séance est close à 20 H 00.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille EVAIN

Jean Jacques ANTHÉAUME.